

**Zeitschrift:** Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts du Jura

**Band:** 23 (1952)

**Heft:** 2

**Rubrik:** [Impressum]

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 27.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

réunion de recettes de district dans le Jura. Une telle décision créerait une inégalité de droit que la population de l'ancienne partie du canton ne pourrait, avec raison, pas comprendre. Ce serait surtout le cas pour les citoyens des districts où la réunion des recettes est déjà réalisée. En adoptant une telle attitude, le Conseil-exécutif se mettrait en opposition avec l'arrêté du Grand Conseil du 23 mai 1951, qui ne prévoit pas un régime spécial pour les recettes de district du Jura. Attendu que, comme nous l'avons dit ci-dessus, les essais dans le Jura se limiteront, selon toute probabilité, au district de La Neuveville et qu'ainsi, dans son ensemble, l'administration des finances de l'Etat dans les districts jurassiens ne subira pas de modification au cours de la période prévue par le Grand Conseil, nous sommes d'avis qu'il n'y a pas de raison pour la population de cette région de se montrer inquiète.

En espérant que la présente communication donnera satisfaction à vos associations, nous vous présentons, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom du Conseil-exécutif,

Le président  
signé, Dr MOINE.

Le chancelier :  
signé, SCHNEIDER.

#### CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE DU JURA

*Les Actes de la Société jurassienne d'Emulation. Année 1950. II<sup>e</sup> série, 54<sup>e</sup> volume. Un vol. in-8 de 320 pages. Tavannes, Imprimerie Kramer, 1951.*

Après le discours prononcé par M. Benoît pour ouvrir l'assemblée de 1950, le dernier volume des *Actes*, paru fin 1951, nous offre l'excellent rapport d'activité de M. Ali Rebetez et une série de travaux dont il serait difficile de dire quel est le plus intéressant.

M. Charles Simon, tout d'abord, parle du conflit qui s'éleva entre le prince-évêque et la Classe d'Erguël à propos du mariage d'un pasteur. Puis, M. Ed. Koby nous introduit dans les cavernes du Doubs dont il nous parle en savant. M. H. Joliat aborde un règlement militaire de 1790 et le docteur H. Ferlin s'arrête à une famille d'hémophiles d'origine jurassienne. Si M. Marius Fallet s'intéresse à l'histoire de Tavannes, de Chaindon et de Reconvilier, M. Roland Béguelin nous présente le soldat de l'empire Charles-Philippe de la Reussille.

Toutes ces études abondent en détails précieux, la plupart du temps inédits.

Le jeu en trois tableaux du docteur Haldimann, *Couverture frontière*, nous rappelle quelques moments de la mobilisation. Enfin, ce volume, varié, d'un intérêt sur lequel je n'ai pas besoin d'insister, se termine par les chroniques habituelles et par les rapports des sections. — R.

#### ORGANES DE L'ADIJ

Administr. du bulletin : R. STEINER. Resp. de la rédaction : MM. REUSSER et STEINER  
Publicité Par l'administration du Bulletin — Editeur: Impr. du Démocrate S.A., Delémont  
Présid.: F. REUSSER, Moutier, tél. 6 40 07. Secrét.: R. STEINER, Delémont, tél. 2 15 38

Caissier : H. FARRON, Delémont, tél. 2 14 37

*Compte de chèques postaux de l'ADIJ: Delémont, IVA 2086*

Abonnement annuel : Fr. 8.— Prix du numéro : Fr. 1.—

*Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source*